

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale, de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'alimentation - Pôle phytosanitaire

Cellule certificat et agrément phytopharmaceutique

AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

Références réglementaires :

- Articles L254-1, L254-12, R254-1 à 7 puis R254-15 à 19 du code rural et de la pêche maritin e relatifs à .la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutique

- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

- Arrêtés du 25 novembre 2011 relatifs aux référentiels de certification prévus à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime « organisation générale », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels, pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques » et pour l'activité « conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application ».

Entreprise

N° SIREN:

411 838 659

Raison sociale

LES JARDINS DE PROVENCE

Située à

RTE NATIONALE 7

77880 GREZ-SUR-LOING

Etablissement secondaire couvert par le présent agrément :

N° SIRET:

411 838 659 00018

Enseigne

LES JARDINS DE PROVENCE

Situé à

RTE NATIONALE 7

77880 GREZ-SUR-LOING

Numéro d'agrément : 7700037

L'agrément de l'entreprise est octroyé sans limitation de durée sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce certificat d'agrément annule et remplace l'agrément provisoire délivré le 31 mai 2018.

Fait à Rungis le 1 6 JAN 1019

Pour le Préfet de région, par subdélégation La chef du service régional de l'alimentation

Nathalie PIHIER

Page 3 sur 3